

DÉCLARATION MENSUELLE DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Régime micro-social simplifié Février 2022

MLF JEANNOT ALEXANDRA - STRET 90111820800023 - Artisan

Vous avez opté pour le versement libératoire de l'impôt sur le revenu.

Ce Document est la propriete D'EI Jeannot Alexand



Cet accusé de réception précise la date et l'heure à laquelle vous avez effectué votre déclaration.

Numéro d'accusé de réception	D004039238
Millésime de la déclaration	Février 2022
Date et heure d'échéance	le 31/03/2022 à 12:00
Date et heure de la déclaration	le 01/03/2022 à 07:42
Nom et Prénom de la personne ayant effectué la déclaration	MLE JEANNOT ALEXANDRA
SIRET de la personne	90111820800023

Déclaration

Cotisations, contribution et impôt	
Montant à payer	
Chiffre d'affaires des autres prestations de services	0.0
Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales	150 C
Chiffre d'affaires des ventes de marchandises	9 9

fontant à payer			
Cotisations, contribution et impôt			
518 - Prestations de services (BIC)	22.00%		33
508 - Vente de marchandises (BIC)	12.80%		0
781 - Prestations de services (BNC)	22.00%		0
520 - Versement liberatoire de l'impot sur le revenu (Prestations BIC)	1.70%		3
510 - Versement liberatoire de l'impot sur le revenu (vente BIC)	1.00%		0
573 - Versement liberatoire de l'impot sur le revenu (Prestations BNC)	2.20%		0
572 - Formation artisan obligatoire	0.30%		0
		(+)	36
Déduction éventuelle		(-)	0
Montant à payer		(-)	36